

Une soixante de participants ont assisté le 7 avril à la visioconférence organisée par le SYTRAD sur le thème « **Économie circulaire : enjeux et réalités pour notre territoire** ».

En introduction, Madame GIRARD, présidente du SYTRAD, rappelle le travail mené ces dernières années par le SYTRAD pour fédérer ses EPCI membres autour de projet de prévention et réduction des déchets (Uni'D et PLPDMA), et la volonté des élus de poursuivre cette dynamique. Aujourd'hui le SYTRAD a pris conscience de la nécessité d'une coopération plus large et plus transversale car tout ne dépend pas que de lui ! L'économie circulaire est un changement d'habitude lié à un changement de modèle économique en réponse aux objectifs environnementaux et règlementaires. Ce colloque vise à mieux connaître l'économie circulaire sur notre territoire et de prendre conscience qu'elle peut être mise en œuvre à toutes les échelles et à par tous les acteurs.

Monsieur d'Assigny, directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME, a tout d'abord présenté les grands domaines d'action de cette agence en charge de la transition écologique (chaleur et énergie renouvelable, sobriété et économie circulaire). Puis reprenant l'idée qu'il faut passer « d'une économie de cowboy à celle d'un astronaute », d'une gestion sans limite à celle d'un mode de vie autonome, Monsieur d'Assigny a illustré l'économie circulaire au travers les trois axes de travail que sont : le travail sur l'offre (achat durable de matières premières, écoconception des produits, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité), le travail sur la demande et le comportement de l'utilisateur (réparabilité prévue par la loi AGECE, faire durer le produit) et travail sur la fin de vie du produit (déconstruction, retour au cycle de production). Pour lui, s'engager en faveur de l'économie circulaire c'est tout simplement favoriser l'économie locale. Innovation technologique et organisationnelle, elle est source de résilience de nos emplois et de nos activités sur le territoire, de conservation de la matière. L'ADEME dispose aujourd'hui de moyens pour accompagner ce changement au travers le Plan de relance.

Madame Aoustin, chargée de mission au CRESS a montré le lien entre l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce mode d'entreprendre avec une lucrativité limitée, un impact social fort, une gouvernance démocratique participative et un modèle économique durable et viable, a conduit nombre de ses acteurs (dont beaucoup d'entreprises d'insertion) à s'investir dans le domaine du réemploi et du recyclage et à sensibiliser au gaspillage alimentaire ou au changement des modes de production et de consommations. Pour accompagner les acteurs de l'ESS, le CRESS travaille sur deux grands axes : appuyer le développement éco des structures de l'ESS d'une part (notamment en facilitant le lien avec les collectivités) et représenter et fédérer politiquement tous les acteurs de l'ESS. Madame Aoustin a conclu son intervention sur les trois leviers dont disposent les collectivités locales pour valoriser l'ESS : la commande publique, mettre à disposition des locaux pour les activités, appels à projet et AMI.

Monsieur CHEVAL, PDG du Groupe CHEVAL, a illustré l'économie circulaire au travers l'histoire de son groupe, qui s'est développé « sur du bon sens ». La volonté initiale était de limiter l'impact de l'activité des travaux publics. Les premières actions ont consisté par le développement du double fret, puis de circuits courts, qui ont naturellement conduit au recyclage pour faire de nouvelles matières premières. Cette activité de recyclage initialement liée à la construction s'est étendue aux métiers de la déconstruction, puis à des matières autres que de l'inerte, comme les déchets verts, les différents types de bois, la laine de roche ou de verre, le PVC, le polystyrène Sa préoccupation est de massifier les flux, d'où l'importance des déchèteries professionnelles. Pour Monsieur CHEVAL, l'économie circulaire est une philosophie d'entreprise, un engagement humain et sociétal qui l'a conduit à obtenir le statut d'entreprise à mission.

Le témoignage d'Elisabeth BARBEROT, co-directrice générale du groupe GPA, rejoint celui de Monsieur CHEVAL en ce sens que cette entreprise, spécialisée dans le recyclage des véhicules hors d'usage située à Livron, a toujours fait de l'économie circulaire le cœur de ses préoccupations. Récupérer les pièces sur ces véhicules est à la fois un acte environnemental en évitant de fabriquer des pièces neuves, économique par un prix de vente inférieur au neuf et social en permettant à des automobilistes de continuer à disposer d'un véhicule en état de fonctionnement. Un véhicule hors d'usage est valorisable à 99,7 % par la récupération des pièces et la valorisation matière pour le reste. L'entreprise est aussi engagée dans la préservation du lien humain au travers la qualité de vie au travail, la production d'électricité photovoltaïque et plus globalement l'éducation au refus du gaspillage. L'économie circulaire est une façon de concilier croissance économique et écologie. Les élus ont un rôle important pour informer et accompagner les entreprises et les habitants en ce sens.

Enfin, Monsieur CHAUVIN, président du Syndicat du Bois de l'Aumône (63), a détaillé l'ensemble des actions engagées par sa structure en faveur de l'économie circulaire, suite à la labellisation Territoire zéro déchet zéro gaspillage en 2014. Il a cité l'exemple de deux projets d'écologie industrielle territoriale (avec la création d'un label), la mise en place de la tarification incitative, l'usage des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, la sensibilisation des entreprises du BTP à l'économie circulaire, le déploiement de pôles de valorisation (anciennement déchèterie), un schéma territorial de gestion des déchets organiques, l'extension des consignes de tri, la méthanisation et l'accompagnement des structures de restauration collective ou l'organisation des éco-événements. L'économie circulaire est une préoccupation permanente du syndicat qui recherche à le traduire dans tous ses projets, et aussi à mobiliser ses EPCI membres et ses partenaires en faveur de ce nouveau modèle de développement, pour une économie viable tout en étant moins impactant pour l'environnement. Les aides de l'ADEME et de la Région ont permis d'aller plus vite et plus loin. L'économie circulaire demande du temps pour faire évoluer les pratiques, en osmose les unes avec les autres. Pour Monsieur CHAUVIN, il faut saisir l'opportunité de l'économie circulaire, pour toutes ses conséquences positives, qui vont plus loin que l'économie et l'environnement.